

GROUPE DE TRAVAIL
FINANCES, FISCALITE

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LE
PROJET DE LOI DE FINANCES
(PLF) 2024**

.....

Note préparatoire de la séance du *16 mai 2023*

I ELUS REFERENTS

Romain Colas, maire de Boussy-Saint-Antoine (91) ;

Sophie Merchat, seconde adjointe au maire d'Enghien-les-Bains (95)

⌚ Le mardi 16 mai 2023 de 15h à 16h15

En visioconférence

Pour participer à la réunion Zoom :

📍 <https://us06web.zoom.us/j/87224137205?pwd=ZFJzdWJyTDI4S1JrTm1ncXp3ZXIkJz09>

ID de réunion : 872 2413 7205

Code secret : 291 646

I OBJECTIFS

- ✓ Décrypter les premières annonces du gouvernement concernant le projet de loi de finances 2024 et le projet de revue des dépenses publiques ;
- ✓ Revenir sur les amendements portés l'année dernière sur le PLF 2023 ;
- ✓ Définir collectivement des premiers sujets de travail pour l'AMIF dans le cadre de ses actions de lobbying pour le PLF 2024

I CONTEXTE

En 2022, le **déficit public** de la France a atteint 124,9 milliards d'euros, soit **4,7 %** de son Produit Intérieur Brut (PIB). Ce déficit s'élevait à 9% en 2020 et à 6,5% en 2021, en raison de l'arrêt de l'économie – du fait du Covid-19 – et des politiques de relance engagées entre 2020 à 2022. A la fin du quatrième trimestre 2022, la **dette publique** s'élevait à **111,6 % du PIB**, soit un montant de 2 950 milliards d'euros. La résilience de l'économie française a pourtant permis de réduire le niveau de dette publique, qui avait atteint 113,7% du PIB au troisième trimestre 2022.

Considérant que **ces niveaux de déficit et de dette publiques ne sont pas soutenables** à long terme, le gouvernement a entamé un large travail de **revue des finances publiques** afin de rétablir les finances publiques en 2027. C'est dans ce cadre que l'exécutif a présenté, en fin d'année dernière, son projet de loi de programmation des finances publiques qui visait pour 2027 un retour à 3% de déficit public et à une dette publique inférieure à 110,9% du PIB. Le gouvernement a fait face au rejet des parlementaires sur sa loi de programmation qui imposait notamment aux collectivités des *pactes de confiance* pour participer à l'effort de redressement des comptes publics. **Le gouvernement a annoncé ne pas réintroduire d'encadrement des dépenses** dans sa nouvelle loi de programmation des dépenses 2023 – 2027, dont l'examen est prévu pour l'été 2023.

Le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé en janvier 2023, lors de la cérémonie de ces vœux, que **des Assises des finances publiques** allaient être organisées autour d'économistes, d'experts en finances et de représentants des collectivités locales afin d'engager, en concertation, une revue de plusieurs milliards d'euros des dépenses publiques. D'abord prévu pour février 2023 puis pour le mois d'avril, Bruno Le Maire a annoncé que ces Assises se tiendront finalement « avant l'été ».

Lors de son discours de présentation du Programme de stabilité de la France (PSTAB) le 20 avril dernier, Bruno Le Maire a confirmé cette tendance en annonçant un « refroidissement de la dépense publique » qui concernerait, en priorité, les dépenses de l'Etat. Ce ralentissement serait de l'ordre de **0,8% en moyenne en volume par an pour les administrations publiques centrales** et de **0,5% en moyenne en volume par an pour les collectivités locales**. Les premières annonces de réduction des dépenses publiques devraient se traduire dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2024 pour parvenir à un déficit public de 3% en 2027. L'exécutif entendrait traduire d'autre part dans le PLF 2024 un verdissement de son budget.

Premières annonces concernant le projet de loi de finances 2024

❖ Sortir du « quoi qu'il en coûte »

⇒ Fin des aides énergétiques exceptionnelles (bouclier tarifaire, filet de sécurité, amortisseur électricité)

❖ Revue des dépenses publiques pour les collectivités locales

Objectif stratégique du gouvernement : Diminution de 0,5% en moyenne en volume par an du niveau de dépenses de l'ensemble des collectivités locales jusqu'en 2027.

⇒ **Objectif opérationnel n°1** : diminuer les dépenses de fonctionnement des collectivités en « *recherchant des pistes de mutualisation et en mettant en place des outils d'analyse de coûts pour diminuer le coût du service public* » et en « *développant des outils d'analyse dans les collectivités pour mieux comprendre l'évolution de l'emploi, tels que la part des contractuels dans la masse salariale* ».

⇒ **Objectif opérationnel n°2** : Réinterroger le financement des investissements dans la transition écologique des collectivités (intégré également dans « [l'Agenda Territorial](#) »)

- **Piste A** : Réformer la DGF de manière à créer une dotation incitative avec des bonus financés par l'Etat selon les orientations financières et budgétaires des bénéficiaires
- **Piste B** : Conditionner la DGF à des objectifs écologiques financées par une enveloppe fermée.

La fiscalité locale ne devrait – elle – pas connaître de grands bouleversements avant la fin de l'année 2023 considérant les élections sénatoriales en septembre 2023. Les demandes de remise à plat du système de financement des collectivités émergent pourtant du côté des élus locaux et de la Cour des comptes qui a à ce titre publié, le 12 octobre 2022, [ses scénarios d'évolution du financement des collectivités](#). Un [groupe de travail](#) sur la « Décentralisation » a par ailleurs été installé dans la chambre haute du Parlement en octobre dernier, celui-ci s'étant saisi du sujet « financier » des collectivités. Les conclusions de ce groupe de travail devraient être publiées d'ici la fin du premier semestre 2023.

PRINCIPAUX AMENDEMENTS DE L'AMIF DANS LE PLF 2023

⇒ **Sur la hausse des coûts de l'énergie**

1. Remise en place des tarifs réglementés de l'énergie pour les collectivités
2. Exonération de la TVA sur les factures énergétiques des collectivités

⇒ **Sur la réforme du FCTVA**

3. Réintégration des dépenses d'agencements et d'aménagements de terrains dans le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA

⇒ **Sur la Dotation Globale de Fonctionnement**

- 4a. Indexation de l'enveloppe de la DGF sur l'inflation en 2023
- 4b. Indexation de l'enveloppe de la DGF sur l'inflation
- 4c. Suppression de l'écrêtement de la dotation forfaitaire pour financement de la péréquation verticale

⇒ **Sur la suppression de la CVAE**

5. Annulation de la suppression de la CVAE

⇒ **Sur la population INSEE**

6. Révision des modalités de recensement de population INSEE (sur 3 ans au lieu de 5 ans)
- 6bis. Demande de rapport sur la révision des modalités de recensement de population INSEE

⇒ **Sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels**

7. Report de l'application de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels

⇒ **Sur la fiscalité locative et touristique**

8. Majoration du taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) de 60% à 100 %
9. Permettre aux collectivités de définir des tarifs proportionnels de taxe de séjour au prix de la nuitée, dans une fourchette de 1 % à 7 %

I PROPOSITION DE DEROULE

15H – 15H25 : Introduction par les élus référents

- Retour sur les amendements portés l'année dernière par l'AMIF dans le cadre du PLF 2023
- Point d'actualité concernant les premières annonces sur le PLF 2024

15H25 – 16H05 : Temps de travail collectif sur les sujets que l'AMIF pourrait porter dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances (PLF) 2024

16H05 – 16H15 : Conclusion par les élus référents

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.